



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 7 JUILLET 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le jeudi 7 juillet 2022 à 8h28, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Sylvain Cazes et Johanne Di Cesare.

Sont absents messieurs et mesdames les conseillers Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière est présente.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1756-22

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1756-22 modifiant de nouveau le règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 7 360 721 \$ et un emprunt de 7 360 721 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 404 688 \$;

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1756-22 modifiant de nouveau le règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 7 360 721 \$ et un emprunt de 7 360 721 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 404 688 \$;



No de résolution
ou annotation

333-07-22

SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De suspendre la présente assemblée, il est 8h34.

334-07-22

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reprendre le déroulement de l'assemblée, il est 8h42.

335-07-22

RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION DÉCOULANT DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1444-14 SUR LE PROGRAMME D'AIDE
AUX PROPRIÉTAIRES DE PLUS DE 65 ANS

CONSIDÉRANT que madame Alexandra Tyszka s'est présentée aux bureaux de la Ville afin d'obtenir de l'information sur le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans, mais que, selon ses dires, elle aurait plutôt obtenu de l'information à l'égard du programme provincial Subvention potentielle à une hausse de taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cette citoyenne rencontre une barrière de langue, que l'employée qui lui aurait donné ces informations n'est plus à l'emploi de la Ville et qu'il nous est impossible de valider cette version hors de tout doute raisonnable;

CONSIDÉRANT que n'ayant pas obtenu l'information sur le programme municipal, madame Tyszka n'a pas formulé de demande.

CONSIDÉRANT que plusieurs années plus tard, madame Tyszka a enfin reçu l'information concernant le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans et qu'elle se considère victime d'un préjudice pour ne pas avoir pu bénéficier dudit programme pendant quatre (4) ans malgré les démarches qu'elle a entreprise à l'hôtel de ville.

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes.

De rembourser à madame Alexandra Tyszka, la somme de 400,00 \$.

D'autoriser à cet effet, la trésorière ou la trésorière adjointe à procéder au paiement du montant de 400 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-975 Aide aux aînés.



No de résolution
ou annotation

Le vote est demandé par Monsieur le maire et il exerce son droit de vote.

VOTE POUR :

Monsieur Jean-Claude Boyer, maire
Monsieur Sylvain Cazes

VOTE CONTRE :

Madame Johanne Di Cesare
Monsieur André Camirand
Monsieur David Lemelin.

REJETÉE SUR DIVISION

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière